

N°2021-02/07B

**Objet : AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE SUR LE CHATEAU D'EAU DE SAINT-CYPRIEN CONCLUE AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE.**

L'an deux mille vingt et un, le 17 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	9
<b>En exercice :</b>	9		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	9		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Secrétaire de séance :** Robert OLIVE

**Date de convocation :** 10 février 2021

Le Président expose à l'assemblée,

Par convention en date du 14 mars 2016, la Communauté de Communes Sud Roussillon a donné à bail, pour une durée de 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, à la Société FREE MOBILE des emplacements sur le château d'eau de Saint-Cyprien pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie.

FREE MOBILE souhaite céder l'ensemble des droits et obligations de ce contrat à la société On Tower France tout en continuant à occuper le site.

Il convient donc de conclure avec les sociétés FREE MOBILE et On Tower France un avenant à la convention initiale pour transfert de celle-ci à cette dernière.

Le plan des emplacements mis à disposition est également modifié pour prendre en compte l'installation de nouveaux équipement techniques au pied du château d'eau et le remplacement des antennes.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de conclure avec les sociétés FREE MOBILE et On Tower France l'avenant n°1 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur le château d'eau de Saint-Cyprien, ci-annexé ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'avenant ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20210217-2021-02-07B-DE  
Date de télétransmission : 18/02/2021  
Date de réception préfecture : 18/02/2021

Pour extrait conforme,  
Le Président

